

## 1. Formation de Coordonnateur SPS

### Objectifs :

Acquérir les compétences requises pour pouvoir assurer la Coordination des travaux sur les opérations de Bâtiment et de Génie-Civil dans le domaine de la Sécurité et la Protection de la Santé des Travailleurs tant en Conception qu'en Réalisation du projet envisagé par le Maître d'ouvrage.

### Prérequis :

Toute personne physique ayant un cursus dans le Bâtiment et le Génie-Civil et la Voirie et les Réseaux Divers, et ayant les compétences soit par une durée effective vérifiable et quantifiable de 5 ans en conception et /ou 5 ans en réalisation, pour les niveaux de coordination 1 et 2 peuvent prétendre à l'accession à un stage correspondant.

Pour les personnes ayant au minimum une durée effective vérifiable et quantifiable de 3 ans ou pour toute personne ayant un diplôme de niveau au moins égal à la licence en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels pour le niveau de coordination 3 peuvent prétendre à l'accession à un stage correspondant.

### Durée des formations (en jours) :

|                                         |                                    | Durée du module complémentaire         |   |   |   |                |
|-----------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------|---|---|---|----------------|
|                                         |                                    | Durée du module spécialisé réalisation |   |   |   |                |
|                                         |                                    | Durée du module spécialisé conception  |   |   |   |                |
|                                         |                                    | Durée du tronc commun                  |   |   |   |                |
| Attestation de compétence de niveau :   |                                    |                                        |   |   |   | Durée en jours |
| N 3                                     | Niveau 3                           | 12                                     |   |   |   | 12             |
| N2 C                                    | Niveau 2 Conception                | 12                                     | 4 |   |   | 16             |
| N2 R                                    | Niveau 2 Réalisation               | 12                                     |   | 4 |   | 16             |
| N2 C et R                               | Niveau 2 Conception et Réalisation | 12                                     | 4 | 4 |   | 20             |
| N1 C                                    | Niveau 1 Conception                | 12                                     | 4 |   | 2 | 18             |
| N1 R                                    | Niveau 1 Réalisation               | 12                                     |   | 4 | 2 | 18             |
| N1 C et R                               | Niveau 1 Conception et Réalisation | 12                                     | 4 | 4 | 2 | 22             |
| Stage d'actualisation tous les cinq ans |                                    | 5                                      |   |   |   | 5              |

# CSPS Niveau 3 (13 jours – 91 heures)

## i. Formation initiale

A partir de 2570 € HT

## OUVERTURE DE SESSION ET TRONC COMMUN :

### Jour n° 1 :

- ✓ Présentation des stagiaires, des formateurs, du centre de formation, des règles de fonctionnement du centre de formation,
- ✓ Planning des jours de formations
- ✓ Organisation des examens continus et de l'examen final puis du jury d'examen
- ✓ Attentes des stagiaires pour la formation SPS
- ✓ Historique de la SPS

### Jour n° 2 et Jour n° 3 :

- ✓ Études des textes loi arrêtés et décrets en reprenant le CDT (Chaque cas particuliers sont aussi abordés).

### Jour n° 4 :

- ✓ La démarche responsable (dispositif de coordination sécurité)
- ✓ DT DICT - AIPR
- ✓ Arbre des causes
- ✓ Méthode des 6 M
- ✓ Faute inexcusable + Manquement délibéré (intervention Avocat), le droit de retrait
- ✓ Questionnaire n°1 tronc commun

### Jour n°5 :

- ✓ Etudes des différences entre anciens en nouveaux textes
- ✓ Devis – THM

### Jour n° 6 :

- ✓ Les analyses de risques

### Jour n° 7 :

- ✓ Etude de cas spécifique N3 PGC Simplifié (plus cas décret 20 février 92)

Jour n° 8 :

- ✓ Le PPSPS simplifiés
- ✓ Les harmonisations
- ✓ Questionnaire n° 2 tronc commun

Jour n° 9 :

- ✓ Les recherches des interventions Ultérieures
- ✓ Le DIUO
- ✓ Cas pratique sur le même projet que pour le PGC

Jour n° 10 :

- ✓ Les AT et MP
- ✓ Les CMR avec amiante

Jour n° 11 :

- ✓ Le RJ
- ✓ Visite de chantier

Jour n° 12 :

- ✓ VRD
- ✓ Remise des dossiers de soutenance
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)
- ✓ Questionnaire n° 3 tronc commun

## Examen final

Jour n° 13 éventuellement si besoin Jour n° 14

- ✓ Examen oral devant jury
- ✓ Examen écrit en salle
- ✓ Entretien en tête à tête entre le Directeur de l'OF et ou le Formateur et le stagiaire